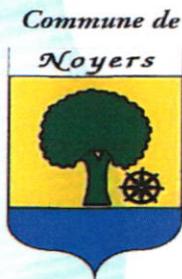


Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Angélique BEAUDOIN (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT.

Nombre de Conseillers	
▪ En exercice	13
▪ Présents	10
▪ Votants	13

Objet : Brocante et vide-greniers : versement de la subvention à l'association organisatrice

Délibération n°21/2024

Madame le Maire expose : dans le cadre de l'organisation par une association d'une brocante ou d'un vide-greniers pour l'année 2024, les recettes liées à l'utilisation de son domaine public (droits de place) seront encaissées par la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reverser, sous forme de subvention, l'équivalent de ce qui a été perçu au titre des droits de place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reverser, sous forme de subvention, à l'association organisatrice, l'équivalent de ce qui a été perçu au titre des droits de place, lors de l'organisation de la brocante ou du vide-greniers.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.